

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Florentin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Auriol, Maire.

Présents :

- M. Jean-Luc AURIOL, Maire
- Mme Marion GANDIGLIO
- M. Cédric FANJUL
- Mme Sylvie RODRIGUES
- Mme Isabelle POTOLA
- M. Yvan MARINIER
- M. Jean-Michel VAISSIERES
- M. Thierry CURET
- Mme Stéphanie ALARY
- M. Christophe BERTI

Absents excusés :

- M. Thierry MARTIN – pouvoir à Mme Sylvie Rodrigues
- Mme Karine PUJOL – pouvoir à M. Christophe Berti
- Mme Christine VAYSSIERE – pouvoir à M. Cédric Fanjul
- M. Damien COLOMBIER
- Mme Camille ROUX

Secrétaire de séance :

- Mme Sylvie RODRIGUES

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
15	10	3	13

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 a été transmis aux conseillers et est adopté à l'unanimité

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Préfet du TARN qui a enregistré la démission de M. Thierry AGOSTA de ses fonctions de Conseiller Municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Monsieur le Maire expose qu'au vu de la réglementation en matière électorale pour les communes de moins de 1 000 habitants, citée dans la circulaire du 12 Janvier 2026, Mme Stéphanie ALARY en 14^{ème} position de la liste « un nouvel élan pour notre village » est appelée à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Ordre du jour :

1. Vote du Compte financier unique 2025 du budget Photovoltaïque
2. Vote de l'affectation du résultat 2025 du budget Photovoltaïque
3. Vote du budget primitif Photovoltaïque 2026
4. Vote du Compte financier unique 2025 du budget Communal
5. Vote de l'affectation du résultat 2025 du budget Communal
6. Vote du budget primitif Communal 2026
7. Vote des taux des taxes locales
8. Commission communale des Impôts directs : modification
9. Achats ordinateurs
10. Commission de l'eau et commission assainissement : désignation des délégués
11. Questions diverses

1. Vote du Compte financier unique 2025 du budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Michel VAISSIERES, adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique - fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public - de l'exercice 2025 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

Le résultat de l'exercice 2025 est de + 2 211,20 €.

	DEPENSES Mandats émis	RECETTES Titres émis	RESULTATS Exercice 2025
FONCTIONNEMENT	38,84	2 250,04	+ 2 211,20
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	38,84	2 250 ,04	+ 2 211,20

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture est de + 28 270,87 € (section de fonctionnement et section d'investissement confondues).

	RESULTATS Exercice 2025	REPORTS Exercice 2024	RESULTATS cumulés 2025	RESTES A REALISER	RESULTAT de clôture 2025
FONCTIONNEMENT	2 211,20	12 559,67	14 770,87	0,00	14 770,87
INVESTISSEMENT	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00
TOTAL	2 211,20	13 500,00	28 270,87	0,00	28 270,87

1. Donne acte de la présentation du compte financier unique 2025,
2. Constate la concordance entre le résultat de clôture constaté par le comptable (28 270,87 €) et celui constaté par l'ordonnateur (28 270,87 €).
3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
4. En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement est intégralement reporté au compte R 002.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce compte financier

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote. La séance est présidée par M. Jean-Michel VAISSIERES

Résultat du vote (hors de la présence du Maire) :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 2

2. Vote de l'affectation du résultat 2025 du budget Photovoltaïque

	RESULTATS Exercice 2025	REPORTS Exercice 2024	RESULTATS cumulés 2025	RESTES A REALISER	RESULTAT de clôture 2025
FONCTIONNEMENT	2 211,20	12 559,67	14 770,87	0,00	14 770,87

Résultat : 14 770.87 € au 31/12/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2025 du budget photovoltaïque

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 2

3. Vote du budget primitif Photovoltaïque 2026

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif photovoltaïque de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 21 742,00 €	Recettes : 21 742,00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 17 780,87 €	Recettes : 17 780,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif photovoltaïque 2026

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 2

4. Vote du Compte financier unique 2025 du budget Communal

M. Jean-Michel VAISSIERES, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente le compte financier du Budget Communal

Budget fonctionnement : excédent de 91 204,50 €
Budget investissement : excédent de 9 123,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 du budget communal.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote. La séance est présidée par M. Jean-Michel VAISSIERES

Résultat du vote (hors présence du Maire) :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 2

5. Vote de l'affectation du résultat 2025 du budget Communal

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2026 de la commune, à savoir :

Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31/12/2024 :	- 46 808,12
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 9 123,74€

Résultat comptable cumulé : - 37 684,38€

Ce résultat est repris au budget 2026 à la ligne 001(en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 518 435,34€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 405 624,00€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 435 839,51€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement et affectation en réserves supplémentaires pour le budget 2026, compte 1068 : 150 495,725€

- Report à nouveau pour le budget 2026

Ligne 002 en recettes : 285 343,79€

6. Vote du budget primitif Communal 2026

M. Vaissières, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente le budget primitif 2026 dont voici le résultat :

Budget de Fonctionnement :

Dépenses : 807 380 .82 €

Recettes : 807 380.82 €

Budget d'investissement :

Dépenses : 918 563.78 €

Recettes : 918 563.78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif communal 2026.

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 2

7. Vote des taux des taxes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, soucieux de limiter la pression fiscale supportée par les administrés, décide de retenir les taux des taxes locales les plus bas figurant dans les documents transmis par les services fiscaux de l'Etat.

- Taxe Foncier Bâti : 39,57%
- Taxe du Foncier non Bâti : 51,81%
- Taxe d'habitation : 8,36%

Résultat du vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 2

8. Commission communale des Impôts directs : modification

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, la liste des contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit comprendre 24 candidats (12 titulaires et 12 suppléants)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire une recherche pour proposer 12 personnes supplémentaires lors du prochain Conseil municipal le 05/06/2026

9. Achats ordinateurs

Objet : ACHAT ORDINATEURS

M. le Maire indique qu'il serait souhaitable d'une part de remplacer le portable de la Mairie et d'autre part de faire évoluer les unités centrales des deux ordinateurs fixes de la Mairie. Il laisse la parole à Mr Yvan MARINIER qui expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de faire l'acquisition de deux portables et de remplacer les deux unités centrales, afin de prévoir le passage à WINDOWS11. Monsieur MARINIER présente les devis proposés par la société ALBI DEGRIF MICRO et la société TMC.

Après avoir examiné les différents devis, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 2 Abstentions, décide de donner un avis favorable aux devis proposés par la société TMC pour les montants suivants :

2 portables : 1 985,64€ T.T.C

2 unités centrales : 2 536,80€ T.T.C

Le Conseil municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions de souscrire un abonnement mensuel auprès de la société TMC pour un montant de 990,00€ T.T.C

Délibération adoptée à 11 voix pour et 2 abstentions.

10. Commission de l'eau et commission assainissement : désignation des délégués

Objet : Commission de l'eau et commission assainissement : désignation des délégués

M. le Maire propose les représentants suivants : M. Cédric FANJUL – M. Jean-Luc AURIOL pour représenter la commune dans les instances liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal approuve la désignation des 2 délégués à la commission eau et assainissement.

Résultat du vote :

· Pour : 13

· Contre : 0

- Abstentions : 0

11. Questions diverses

M. Le Maire ouvre la séance des questions diverses.

Les adresses mail mairie pour les conseillers ont-elles été créées ?

A ce jour, six adresses mail existantes ont été renommées et trois adresses supplémentaires ont été créées pour les conseillers en charge de commissions.

D'autres adresses peuvent être créées si besoin.

Quel emploi du Terrassement dans la côte pavée ?

Une autorisation de stockage avait été accordée par l'ancienne municipalité pour le matériel de démolition émanant des travaux du centre bourg. Il avait été évoqué de profiter de ce terrassement pour transformer l'endroit en parking.

A ce jour :

- Volume estimé : 850 m³
- Coût d'évacuation estimé : environ 200 000 €

La nouvelle municipalité préfère proposer

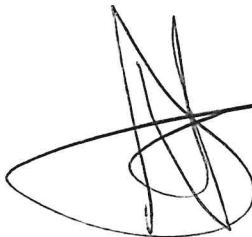
- Soit l'enlèvement des gravats et réenherber le site
- Soit la recherche et la mise au jour du lavoir

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire

M. Jean-Luc Auriol



La Secrétaire de séance

Mme Sylvie Rodrigues

